

QUESTION ÉCRITE P-5001/08
posée par Bernard Lehideux (ALDE)
à la Commission

Objet: Enquête de la Commission européenne sur les contrats "responsables et solidaires"

Plusieurs pays de l'UE sont caractérisés par une inégalité des chances dans l'accès aux soins. Le rapport soumis au Conseil Emploi du 29 février 2008 souligne que *«...l'accès aux soins reste inégal selon les groupes sociaux. Un défi majeur est de permettre l'accès de tous à des soins de qualité [...]. Une combinaison de politiques générales et de politiques ciblées sur les groupes socio-économiques moins favorisés est nécessaire.»*

En France, les contrats dits « responsables et solidaires », dotés de facilités fiscales applicables à tous les assureurs, évitent l'exclusion d'office des populations à faible revenu, âgées ou atteintes de maladies de longue durée.

La Commission ayant ouvert une enquête formelle sur ce dispositif fiscal (Affaire C 50/07¹), comment tient-elle compte, dans son enquête, de cet enjeu social, alors que la concurrence sur ce marché n'est pas capable de garantir seule un accès égal aux soins?

¹ JO C 38 du 12.2.2008, p. 10.